



VENDEE - CÔTE DE LUMIÈRE CHAPTER

166, rue Jacques-Yves Cousteau
85000 Mouilleron-le-Captif

mail : bureau-chapter-vendee@outlook.fr

NOTICE EXPLICATIVE

« Comment s'inscrire au Chapter Vendée - Côte de Lumière »

Si vous êtes nouveau membre, vous devez d'abord vous inscrire au HOG (Harley Owners Group) à l'aide du lien suivant :

https://members.hog.com/fr_FR/HOG/HDMN_OnlineNewMemberInfo

Vous trouverez sur le site du HOG, toutes les informations sur les avantages de cette adhésion.

Si vous êtes déjà membre, vous devez renouveler votre adhésion, si elle n'est plus valide, à l'aide du lien suivant :

https://members.hog.com/fr_CA/HOG/HDMN_RenewLogin?PublicAccess=true

Vous devez ensuite remplir le formulaire d'adhésion au Chapter en tant que pilote, ainsi que la partie concernant votre membre associé. Le membre associé est la personne qui vous accompagnera régulièrement lors des sorties du Chapter. Il doit également être adhérent au HOG. Le paiement de sa cotisation lui donnera droit de porter le patch (les couleurs) du Chapter.

Vous devez ensuite prendre connaissance du règlement intérieur du Chapter et de la charte du HOG (le règlement intérieur du Chapter, conforme aux statuts de l'association, prime sur la charte du HOG). Ces deux documents sont disponibles sur le site :

<https://www.vendeecotedelumierechapter.fr>

Une fois la procédure terminée, vous pouvez retourner le bulletin d'adhésion signé au bureau du Chapter en déposant l'ensemble dans la boîte aux lettres du Chapter disponible en concession ou par mail à l'adresse suivante :

bureau-chapter-vendee@outlook.fr

Vous devez pour terminer payer le montant de la cotisation, ainsi que celle de votre membre associé, soit par virement sur le compte du Chapter dont les références figurent ci-dessous, soit par chèque joint aux documents que vous aurez remplis.

IBAN : FR76 1470 6001 5273 9885 3076 709 BIC : AGRIFRPP847

Une fois la procédure respectée, et à réception des éléments, vous aurez confirmation par le bureau du Chapter de votre adhésion en tant que membre et/ou membre associé pour l'année 2026. Vous aurez accès au groupe FaceBook adhérents où sont publiées les différents événements et informations proposés par le Chapter.

Adhérents Vendée-Côte de Lumière Chapter France

Dès le 1er janvier 2026, votre adhésion vous donnera droit à 10% de remise dans les concessions de La Roche sur Yon et La Rochelle, hors main d'œuvre et achat de véhicule, avantage qui ne pourra être cumulé avec les autres promotions en cours.